

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays S.A., Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **E-mail:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

**portant approbation du contrat
sur la valeur du point tarifaire Tarmed 2008, 2009
et 2010 du 23 juillet 2010 et son annexe passés
entre l'Hôpital du Jura et santésuisse**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur
l'assurance-maladie (LAMal)¹,

arrête:

Article premier

¹Le contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED pour les années 2008, 2009 et 2010 du 23 juillet 2010 passé entre santésuisse et l'Hôpital du Jura est approuvé.

²L'annexe A du 23 juillet 2010 au contrat cité à l'alinéa 1 passée entre santésuisse et l'Hôpital du Jura est également approuvée.

Article 2

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2008.

Delémont, le 24 août 2010.

Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10

Chancellerie d'Etat

Initiative populaire cantonale

La Chancellerie d'Etat a enregistré, le 9 juillet 2010, le dépôt de l'initiative populaire cantonale « La nourriture d'abord! Pour un moratoire sur les agrocarburants ».

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Munie de 2262 signatures valables, cette initiative a été déposée dans les délais légaux.

Le Gouvernement l'a déclarée valable en la forme par arrêté du 24 août 2010.

Elle est transmise au Parlement qui statuera sur sa validité quant au fond.

Delémont, le 27 août 2010.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2010:

- de la modification du 16 juin 2010 de la loi d'organisation judiciaire portant sur les articles 7, 8, 12, alinéa 2, 15, 30 et 43.

La modification du 16 juin 2010 de la loi d'organisation judiciaire portant sur les autres articles entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011, à l'exception de l'article 32, lettre d, dont l'entrée en vigueur sera fixée ultérieurement.

Delémont, le 24 août 2010.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2010:

- de la loi du 16 juin 2010 sur la protection de la nature et du paysage;
- de l'arrêté du 16 juin 2010 portant adhésion de la République et Canton du Jura au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives;

a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011:

- de la modification du 16 juin 2010 de la loi portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels;
- de la modification du 30 novembre 2008 de la Constitution de la République et Canton du Jura;
- de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse;
- de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse.

Delémont, le 24 août 2010.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 24 août 2010

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du Comité de gestion de la Caisse des épizooties pour la fin de la période 2007-2010:

- M^{me} Corinne Gerber, Porrentruy, représentante de la Chambre jurassienne d'agriculture en remplacement de M^{me} Françoise Etique, démissionnaire.

L'entrée en fonction de M^{me} Corinne Gerber est fixée au 1^{er} septembre 2010.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura
Service des communes

Revenu fiscal harmonisé (RH) et indice en % des ressources par habitant (IR) des communes

Année 2009

Communes	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Bassecourt	8'200'025	2.05	2.30	3'383	7'981'616	93.65
Boécourt	5'324'524	2.00	2.10	854	5'312'272	246.91
Bourrignon	478'688	2.25	2.87	281	424'521	59.97
Châtillon	830'021	1.85	2.08	431	895'255	82.45
Corban	928'293	2.25	2.63	485	823'251	67.38
Courchapoix	859'783	2.15	2.40	421	797'958	75.24
Courfaivre	2'940'178	2.15	2.49	1'592	2'728'756	68.04
Courrendlin	5'664'327	2.05	2.33	2'472	5'513'457	88.53
Courroux	6'481'494	2.00	2.24	3'074	6'466'580	83.50
Courtételle	5'422'144	1.85	2.02	2'350	5'848'289	98.78
Delémont	32'852'146	1.95	2.19	11'584	33'616'978	115.19
Develier	3'546'610	2.05	2.26	1'347	3'452'146	101.73
Ederswiler	183'650	1.80	2.22	122	203'586	66.24
Glovelier	2'875'890	2.05	2.27	1'186	2'799'290	93.69
Mervelier	987'664	2.25	2.46	562	875'903	61.86
Mettembert	144'641	2.15	2.69	123	134'240	43.32
Montsevelier	813'723	2.20	2.59	502	738'046	58.36
Movelier	790'367	2.25	2.64	386	700'932	72.08
Pleigne	640'918	2.10	2.44	389	608'994	62.14
Rebeuvelier	962'167	2.20	2.50	383	872'685	90.44
Rossemaison	1'226'823	1.90	2.18	561	1'288'421	91.16
Saulcy	431'259	2.20	2.68	256	391'152	60.65
Soulce	418'021	2.15	2.56	256	387'962	60.16
Soyhières	1'243'781	1.95	2.19	478	1'272'738	105.69
Undervelier	524'050	2.25	2.60	309	464'750	59.70
Vellerat	173'951	2.25	2.61	77	154'267	79.53
Vermes	592'483	2.25	2.69	334	525'440	62.45
Vicques	3'546'799	2.10	2.33	1'736	3'370'131	77.06
Total	89'084'420	2.01	2.25	35'934	88'649'617	97.93

<i>Communes</i>	<i>Impôts communaux ordinaires</i>	<i>Quotité communale</i>	<i>Quotité générale</i>	<i>Population</i>	<i>Revenu fiscal harmonisé (RH)</i>	<i>Indice en % des ressources par habitant (IR)</i>
<i>Alle</i>	4'343'136	2.10	2.40	1'702	4'126'802	96.24
<i>La Baroche</i>	2'248'325	2.05	2.58	1'207	2'188'441	71.97
<i>Basse-Allaine</i>	2'770'075	2.25	2.69	1'324	2'456'623	73.65
<i>Beurnevésin</i>	229'014	2.15	2.75	144	212'546	58.59
<i>Boncourt</i>	6'427'283	1.45	1.58	1'299	8'844'819	270.27
<i>Bonfol</i>	1'466'336	2.10	2.52	684	1'393'297	80.86
<i>Bressaucourt</i>	747'163	2.05	2.50	420	727'262	68.73
<i>Bure</i>	1'427'027	2.15	2.56	685	1'324'412	76.75
<i>Clos du Doubs</i>	2'500'407	2.10	2.63	1'318	2'375'861	71.55
<i>Coeuve</i>	1'403'972	2.25	2.65	682	1'245'104	72.47
<i>Cornol</i>	1'754'474	2.05	2.39	893	1'707'743	75.91
<i>Courchavon</i>	748'663	2.00	2.31	305	746'940	97.21
<i>Courgenay</i>	5'478'499	2.05	2.37	2'136	5'332'579	99.10
<i>Courtedoux</i>	1'864'041	2.10	2.41	721	1'771'192	97.51
<i>Damphreux</i>	316'538	2.15	2.51	169	293'776	69.00
<i>Fahy</i>	873'146	2.05	2.47	361	849'890	93.45
<i>Fontenais</i>	3'044'331	1.90	2.15	1'256	3'197'185	101.04
<i>Grandfontaine</i>	656'606	2.25	2.72	361	582'307	64.03
<i>Haute-Ajoie</i>	2'131'493	2.05	2.59	1'014	2'074'720	81.22
<i>Lugnez</i>	283'915	2.25	2.94	207	251'788	48.28
<i>Porrentruy</i>	19'518'856	2.05	2.42	6'641	18'998'969	113.56
<i>Rocourt</i>	294'774	2.05	2.40	158	286'923	72.08
<i>Vendlincourt</i>	1'312'448	2.15	2.46	552	1'218'073	87.59
Total	61'840'522	1.98	2.33	24'239	62'207'253	101.87

<i>Communes</i>	<i>Impôts communaux ordinaires</i>	<i>Quotité communale</i>	<i>Quotité générale</i>	<i>Population</i>	<i>Revenu fiscal harmonisé (RH)</i>	<i>Indice en % des ressources par habitant (IR)</i>
<i>Le Bémont</i>	481'341	1.95	2.54	326	492'547	59.97
<i>Les Bois</i>	3'447'108	2.15	2.52	1'154	3'199'234	110.04
<i>Les Breuleux</i>	5'043'929	2.05	2.26	1'375	4'909'583	141.73
<i>La Chaux-des-Breuleux</i>	132'216	2.05	2.88	80	128'694	63.85
<i>Les Enfers</i>	284'149	2.05	2.75	156	276'581	70.38
<i>Les Genevez</i>	1'413'723	2.05	2.43	525	1'376'068	104.04
<i>Lajoux</i>	1'375'656	2.05	2.42	684	1'339'015	77.71
<i>Montfaucon</i>	1'061'168	2.10	2.74	584	1'008'311	68.53
<i>Muriaux</i>	1'109'535	1.60	1.93	496	1'383'727	110.74
<i>Le Noirmont</i>	4'701'525	1.90	2.26	1'655	4'937'586	118.42
<i>Saignelégier</i>	6'003'981	1.95	2.37	2'524	6'143'760	96.62
<i>St-Brais</i>	369'003	2.25	2.92	223	327'248	58.25
<i>Soubey</i>	273'512	2.25	3.10	153	242'562	62.93
Total	25'696'846	1.99	2.37	9'935	25'764'917	102.94

<i>Communes des districts</i>	<i>Impôts communaux ordinaires</i>	<i>Quotité communale</i>	<i>Quotité générale</i>	<i>Population</i>	<i>Revenu fiscal harmonisé (RH)</i>	<i>Indice en % des ressources par habitant (IR)</i>
<i>Delémont</i>	<i>89'084'420</i>	<i>2.01</i>	<i>2.25</i>	<i>35'934</i>	<i>88'649'617</i>	<i>97.93</i>
<i>Franches-Montagnes</i>	<i>25'696'846</i>	<i>1.99</i>	<i>2.37</i>	<i>9'935</i>	<i>25'764'917</i>	<i>102.94</i>
<i>Porrentruy</i>	<i>61'840'522</i>	<i>1.98</i>	<i>2.33</i>	<i>24'239</i>	<i>62'207'253</i>	<i>101.87</i>
<i>Canton du Jura</i>	<i>176'621'788</i>	<i>2.00</i>	<i>2.29</i>	<i>70'108</i>	<i>176'621'788</i>	<i>100.00</i>

En vertu des dispositions des articles 94 et suivants du Code de procédure administrative du 30 novembre 1978, les tableaux ci-dessus sont sujets à opposition. L'opposition éventuelle sera adressée, par écrit, au Service des communes, dans les trente jours à compter de la présente publication.

L'opposition sera motivée et comportera les éventuelles offres de preuve.

Delémont, le 30 août 2010.

Le chef du Service des communes: Marcel Ryser.

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de subir, lors de la session d'automne, les examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage, ainsi que de la licence ou de la maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, Château, à Porrentruy, jusqu'au 22 septembre 2010, au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de Fr. 300.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu les 25, 27 et 29 octobre 2010 et les examens oraux le 2 décembre 2010; l'épreuve de plaidoirie est fixée au 8 décembre 2010 et la remise des brevets au 21 décembre 2010.

Porrentruy, le 23 août 2010.

Le président de la Commission des examens d'avocat: Pierre Broglin, juge cantonal.

Tribunal cantonal

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de subir, lors de la session d'automne, les examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au président de la Commission des examens de notaire, Tribunal cantonal, Château, à Porrentruy, jusqu'au 22 septembre 2010, au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit Fr. 100.– pour le premier examen et Fr. 200.– pour le deuxième examen, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu les 25 et 27 octobre 2010 et les examens oraux le 6 décembre 2010.

Porrentruy, le 23 août 2010.

Le président de la Commission des examens de notaire: Vincent Gobat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Boncourt

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 24 août 2010, le plan suivant:

- modification du plan de zones pour la parcelle N° 2324.

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Courchavon

Dépôt public de la mensuration officielle

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Courchavon dépose publiquement du 2 septembre au 1^{er} octobre 2010 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- les plans cadastraux N°s 101 à 111;
- l'état descriptif des biens-fonds compris dans cette mensuration.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal de Courchavon.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 1^{er} octobre 2010 inclusivement au Secrétariat communal de Courchavon.

Conseil communal.

Courroux

Assemblée communale

lundi 27 septembre 2010, à 20 heures, à la salle Trait d'Union, rue du 23-Juin 37.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 31 mai 2010.
2. Traiter la demande de naturalisation de l'enfant Laura Œuvray, 1996, d'origine mauricienne.
3. Ratifier une dépense de Fr. 60 000.– pour l'adaptation et la réparation du mur ouest de la cour de l'école de Bellevie.
4. Mettre le solde de la parcelle N° 388 en zone de construction HA, prendre connaissance du plan spécial et des prescriptions du lotissement et les approuver.
5. Discuter du plan de zones « nature et paysage », du règlement et des mesures qui l'accompagnent et approuver ces documents.
6. Divers.

Observations

Point 1: le procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mai 2010 est disponible au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune www.courroux.ch.

Points 2, 3 et 4: les dossiers de ces objets sont déposés au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Point 5: le plan et le règlement d'aménagement local « nature et paysage » a été déposé publiquement durant 30 jours du 3 février au 4 mars 2010.

Courroux, le 25 août 2010.

Conseil communal.

Courtételle

Convocation du Corps électoral

Les ayants droit en matière de vote communal sont convoqués le samedi 25 et le dimanche 26 septembre 2010, à l'effet de se prononcer sur les objets suivants:

1. Acceptez-vous le crédit de Fr. 3 220 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour la mise en conformité des réseaux d'eau potable et pour un approvisionnement durable en eau des communes de Courtételle et Courfaivre, dont une part brute à charge de la commune de Courtételle de Fr. 1 932 000.–, avant déduction des subventions?
2. Acceptez-vous un crédit de Fr. 1 061 000.–, à couvrir par le fonds des digues et emprunt bancaire dont à déduire les subventions, pour l'aménagement et la revitalisation de la Sorne, secteur Vieux-Moulin, conformément au plan spécial adopté?

Lieu de la votation: Aula de l'école.

Ouverture du scrutin: samedi 25 septembre 2010, de 18h30 à 20 heures; dimanche 26 septembre 2010, de 10 heures à 12 heures.

Courtételle, le 24 août 2010.

Secrétariat communal.

Lugnez

Entrée en vigueur des modifications apportées au règlement d'organisation

Les modifications du règlement communal susmentionné, adoptées par les assemblées communales de Lugnez les 21 août 2008 et 14 décembre 2009, ont été approuvées par le Gouvernement, le 1^{er} juin 2010.

Réuni en séance du 24 août 2010, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 24 août 2010.

Les modifications, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Lugnez

Entrée en vigueur de la modification apportée au règlement sur les élections communales

La modification de l'article 31 du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Lugnez le 14 décembre 2009, a été approuvée par le Service des communes, le 15 juin 2010.

Réuni en séance du 24 août 2010, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 24 août 2010.

La modification, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Mervelier

Election par les urnes d'un membre de la commission du Cercle scolaire Haut Val Terbi les 9 et 10 octobre 2010

Conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections, les électrices et électeurs de la commune sont convoqués aux urnes, le samedi 9 octobre 2010 et le dimanche 10 octobre 2010 pour l'élection d'un membre de la commission du Cercle scolaire

Haut Val Terbi, selon le système majoritaire à deux tours.

Dépôt de candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 13 septembre 2010, à 18 heures.

Les actes de candidature indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidat-e-s. Ils doivent porter la signature manuscrite des candidat-e-s et celle d'au moins 5 électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote: samedi 9 octobre 2010, de 19 à 20 heures; dimanche 10 octobre 2010, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage (2^e tour): les 30 et 31 octobre 2010.

Pour le second tour, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 13 octobre 2010, à 18 heures.

Mervelier, le 27 août 2010.

Conseil communal.

Rebeuvelier

Approbation du plan spécial «Le Moulin»

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 24 août 2010, les plans suivants:

- plan spécial «Le Moulin», comprenant:
 - 1 plan d'occupation du sol à l'échelle 1:1000;
 - 1 cahier de prescriptions correspondantes.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Rebeuvelier, le 1^{er} septembre 2010.

Conseil communal.

Saint-Brais

Assemblée extraordinaire de la commune municipale

mercredi 15 septembre 2010, à 20 heures, à la halle de gymnastique, salle des répétitions.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter un crédit de Fr. 20000.– pour la rénovation de l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment scolaire, à financer par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour obtenir les fonds nécessaires.
3. Divers et imprévu.

Saint-Brais, le 24 août 2010.

Conseil communal.

Vicques

Entreprise agricole «Sur Moton»

Domaine à affermer

A la suite du départ en retraite du fermier actuel, la Bourgeoisie de Vicques offre en fermage par voie de soumission, pour la durée de bail légale et sous réserve de l'approbation du fermage par le Service de l'économie rurale, l'

entreprise agricole «Sur Moton»

ci-après décrite.

Ban de Vicques

Feuillet N° 975: ferme Sur Moton N° 1: habitation, rural, garage; N° 1A: remise; N° 1B: rural, remise, poulailler; assise, aisance et jardin: 24 a 21 ca; surface agricole utile: 40 ha 36 a 31 ca; route et chemin: 83 a 32 ca; forêt: 2 ha 84 a 85 ca.

Habitation

Rez-de-chaussée: cuisine, salon, salle de bains avec baignoire et WC, buanderie (commune avec chambre à lait), local de chauffage, local annexe, terrasse extérieure couverte; 1^{er} étage: 4 chambres, salle de bains avec douche et WC; 2^e étage: 1 chambre, 2 réduits; 3^e étage: réduit dans les combles.

Exploitation

Ferme: altitude 750 m, zone de montagne 2, superficie totale: 44 ha 28 a 69 ca; rural principal: stabulations entravées, râteliers mobiles, traite directe.

Raccordements

Source privée, mais réseau d'eau à Rebeuvelier en projet; réseau électrique FMB; fosse à purin: 253 m³ et place à fumier: 84 m².

Accès

Par Rebeuvelier.

Conditions

Posséder le CFC d'agriculteur ou la maîtrise fédérale agricole ou une formation équivalente et jouir d'une bonne réputation. Prendre domicile dans l'habitation attenante au domaine.

Particularités

Possibilités de reprise du droit de production de lait et des actifs fermiers (à discuter avec le fermier actuel). D'éventuels futurs investissements seront à la charge du locataire.

Visite

Les visites seront planifiées sur demande, à réception des dossiers de soumission.

Entrée en jouissance: 1^{er} avril 2011.

Les offres écrites, avec diplômes et certificats ainsi que projet d'orientation de l'exploitation, sont à envoyer jusqu'au 24 septembre 2010, sous pli fermé avec mention «Sur Moton» au Conseil communal de Vicques.

Vicques, le 30 août 2010.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courchapoix

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

samedi 25 septembre 2010, à 18 h 30, à la cure.

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et acceptation d'un système d'humidification pour l'église.
4. Divers et imprévu.

Courchapoix, le 19 août 2010.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vicques**Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 22 septembre 2010, à 20 heures, à la Maison de paroisse Saint-Valère.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le crédit pour l'acquisition d'un nouvel orgue pour un montant de Fr. 475 000. –.
3. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Bonfol

Requérant: Dominik Zehntner, Spalenberg 20, 4001 Bâle; auteur du projet: Ismail architecture S.à.r.l., 2800 Delémont.

Projet: Transformation dans le volume existant du bâtiment N° 1^E, pose de capteurs solaires, sur la parcelle N° 1486 (surface 6590 m²), sise au lieu-dit «La Gravière», zone agricole.

Dimensions principales: Sans changement.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, ossature bois et isolation; façades: béton et plaques éternit de teinte brun foncé; couverture: étanchéité.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} octobre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 27 août 2010.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérants: Gabrielle et Robert Müller, route de Soultce 16, 2863 Undervelier.

Projet: Transformation dans le volume existant du bâtiment N° 1 avec l'aménagement de deux appartements supplémentaires, sur la parcelle N° 1883 (surface 408 m²), sise à la rue de la Poste, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Sans changement.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} octobre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 27 août 2010.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérant: Steve Messerli, rue de la Poste 8, 2952 Cornol.

Projet: Pose d'un rucher, sur la parcelle N° 4892 (surface 351 115 m²), sise au lieu-dit «Cœudret», zone forêt.

Dimensions principales: Longueur 10 m 20, largeur 2 m 80, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: bardage en bois de teinte brune; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} octobre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 26 août 2010.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérante: JS Bois S.à.r.l., Pré Genez 17, 2950 Courgenay.

Projet: Modification de la hauteur des cheminées de la centrale de chauffe, soit 15 m 12 au lieu de 8 m 92; aménagement d'une terrasse extérieure en béton côté sud au niveau du rez-de-chaussée avec une barrière de pourtour; ouverture de deux portes-fenêtres à la place des deux fenêtres existantes, sur la parcelle N° 356, sise à la route de Courtemblin, zone Centre CAB.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} octobre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 30 août 2010.

Secrétariat communal.

Les Genevez

Requérants: Barbara et Jean-Marc Rebetez, rue de la Gare 28, 2720 Tramelan; auteur du projet: Bureau d'architecture Bruno Cattoni, rue de la Gare 16, 2720 Tramelan.

Projet: Construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur, capteurs solaires thermiques et garage en annexe, sur les parcelles N^{os} 521, 522, 523 et 524 (surfaces 200, 205, 339 et 524 m²), sises au lieu-dit «Les Œuches», zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 10 m 50, largeur 12 m, hauteur 6 m 90, hauteur totale 9 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques ciment; façades: crépissage de teinte blanc cassé, plaques éternit de teinte anthracite; couverture: éternit ardoise de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} octobre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Genevez, le 27 août 2010.

Secrétariat communal.

Vellerat

Requérant: Pierre Cassagne, rue des Moissons, 2800 Delémont; auteur du projet: Daniel Flück, menuiserie, 2830 Vellerat.

Projet: Construction d'un couvert pour stocker du bois, sur la parcelle N° 255 (surface 1035 m²), sise au lieu-dit «Entre Douvelle», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 5 m 80, largeur 5 m, hauteur 2 m 10, hauteur totale 3 m 30.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: planches brutes teintées; couverture: tuiles de couleur brune.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} octobre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vellerat, le 23 août 2010.

Secrétariat communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Mises au concours

Services sociaux régionaux
de la République et Canton du Jura

Le Service social régional du district des Franches-Montagnes met au concours le poste suivant:

assistant-e social-e

Taux d'activité: 50%.

Mission: assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de l'aide sociale. Etre apte à travailler avec une population présentant des difficultés multiples, développer un travail interdisciplinaire.

Exigences: diplôme HES en travail social ou formation équivalente, être à l'aise avec les travaux administratifs, être dynamique et faire preuve d'esprit d'initiative, s'organiser et travailler de manière indépendante, l'expérience professionnelle dans le domaine du travail social serait un atout. Véhicule indispensable.

Traitement: selon l'échelle cantonale des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2011 ou date à convenir.

Lieu de travail: Le Noirmont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M^{me} Dominique Cattin Houser, directrice du Service, téléphone 032 420 78 50.

Les offres accompagnées des documents usuels sont à adresser jusqu'au 17 septembre 2010 au Service social régional du district des Franches-Montagnes, rue de la Côte 1a, 2340 Le Noirmont, avec mention «Postulation».

Courgenay**Mise au concours
d'un poste d'apprenti-e de commerce**

Employeur	: Commune mixte de Courgenay
Service	: Administration communale
Branche	: Administration publique (canton et communes)
Profession apprise	: Employé-e de commerce
Exigences	: Bonne formation scolaire, motivation indispensable
Test des connaissances	: Chaque candidat-e passera un test de préapprentissage (organisé par le maître d'apprentissage)

Durée de l'apprentissage: 3 années

Début de l'apprentissage: août 2011

Maturité professionnelle intégrée

: possible

Traitement

: selon échelle en vigueur

Renseignements

: Véronique Metafuni, secrétaire communale; Raphaël Schneider, caissier communal

Documents à fournir

: Curriculum vitae, photocopies des deux derniers semestres du bulletin scolaire

Les candidatures manuscrites et contresignées par le-s représentant-s de l'autorité parentale seront adressées, **jusqu'au jeudi 30 septembre 2010** (date du timbre postal) avec la mention « **Postulation apprentissage** » à l'attention du Conseil communal, rue Pierre-Péquinat 4, 2950 Courgenay.

Au nom du Conseil communal.

Le maire: V. Challet.

La secrétaire: V. Metafuni.
